



Fermeture voie privée

Par **Dauphine27**, le **11/08/2020 à 17:59**

Bonjour
Pour une fermeture d'une voie privée qui est en copropriété sur Paris.
Quels majorité faut il pour que la cloture (grille) soit voté en AG? Quels sont nos droits pour demander la fermeture de cette voie privée
Merci pour votre aide

Par **nihilscio**, le **12/08/2020 à 09:07**

Bonjour,
Copropriété ou ASL, voire autre statut ? Je pense plutôt pour l'ASL. En ce cas, se conformer aux statuts.
Si copropriété, majorité de l'article 25.
Quel que soit le régime juridique auquel est soumis la voie, les modalités de clôture doivent rester compatibles avec l'exercice de toute activité autorisée dans l'immeuble.